

LA CROIX 18 mai 2011

Vie privée, vie publique, la quête de cohérence

› **Au lendemain de l'incarcération de Dominique Strauss-Kahn, Nicolas Sarkozy et François Fillon ont rompu hier le silence qu'ils observaient depuis le début de l'affaire, semblant durcir le ton. Le chef de l'État, sans citer le nom de DSK, a appelé au « travail, au sang-froid, au courage, à l'unité » et aussi à « la dignité » .** **Devant les députés UMP, François Fillon a aussi appelé à « faire preuve de mesure et de responsabilité » , tout en estimant que si les faits reprochés à DSK étaient avérés, « nous serions en présence d'un acte très grave qui n'appelle aucune excuse » .** › **Au siège du PS qui réunissait un bureau national, Martine Aubry a réaffirmé que l'heure était à « l'unité, la responsabilité, la combativité » .** › **Nul doute que cette affaire laissera des traces durables dans la classe politique, qui pourrait être amenée à reconsidérer les règles qui président au choix d'un candidat.**

Un « coup de tonnerre » . Pour qualifier l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn, Martine Aubry a repris les mots utilisés par Lionel Jospin au soir du 21 avril 2002. Une même expression pour relier deux événements totalement différents mais pareillement imprévisibles. Il y a une semaine, en effet, personne n'aurait imaginé que le directeur du FMI puisse dormir en prison, accusé de viol. Parmi ses amis socialistes, bien sûr, certains racontaient en privé des anecdotes sur son côté séducteur. Beaucoup de journalistes en ont aussi été témoins. De là à imaginer ce dont on l'accuse aujourd'hui...

En 2007, lors de la nomination de l'ancien ministre à la tête du FMI, le correspondant de *Libération* à Bruxelles notait ainsi sur son blog : « *Le seul vrai problème de Strauss-Kahn est son rapport aux femmes. Trop pressant, il frôle souvent le harcèlement.* » Un commentaire alors isolé. Mais au vu des dernières accusations, des voix s'interrogent sur le silence qui a entouré l'ascension de « DSK ». Dans une tribune au *Monde* du 17 mai, Christophe Deloire, l'un des auteurs du livre *Sexus politicus* , estime aujourd'hui que l'aire du So tel donne raison à ceux qui dénoncent la frilosité des journalistes : « *Nous ne pouvons pas donner aux citoyens des raisons de penser que nous leur mentons, même par omission.* »

Si l'aire DSK interpelle les journalistes, c'est avant tout à la classe politique qu'elle ne va pas manquer de poser question. Dorénavant, quand une formation comptera dans ses rangs un homme ou une femme dont le comportement privé laisse à désirer, pourra-t-elle continuer à estimer que cela ne relève que de la sphère privée ? Ou considérer, comme le font les Anglo-Saxons, qu'un candidat capable de mentir à sa famille serait aussi capable de mentir à ses électeurs ? C'est toute la question posée aujourd'hui.

En France, le respect de la vie privée est une tradition. En droit, « *chacun a droit au respect de sa vie privée* » , stipule l'article 9 du code civil, introduit par la loi du 17 juillet 1970.

« *C'est une formulation générale qui permet une certaine souplesse et de s'adapter à l'évolution des mœurs et des mentalités, ainsi qu'à l'évolution des usages et techniques d'information* » , explique Emmanuel Derieux, professeur à l'université Paris 2, expert en droit des médias. La jurisprudence n'est donc pas précise. Elle balise juste des contours comme l'état de santé, la vie sentimentale, l'image, la pratique religieuse, les relations familiales et ce qui relève du comportement intime. Elle offre également aux victimes des possibilités de recours.

Abrités derrière le principe du respect de la vie privée, les responsables politiques taisent parfois leurs questionnements sur les comportements intimes de l'un des leurs. Et en dehors de certains ouvrages ou de pages de magazines plus intrusifs, les médias ne mènent guère d'investigations dès lors qu'il n'y a pas de procédure judiciaire. S'agissant de Dominique Strauss-Kahn, « *si quelqu'un avait connaissance de faits délictueux, il fallait les porter devant la justice !* » , s'insurge François Sauvadet, président des députés Nouveau Centre. Mais dans la réalité, le problème est plus complexe. « *Il y a les principes fondamentaux et il y a les situations concrètes. Entre les deux, institutions et médias doivent apprécier les limites. Et le curseur, c'est la dénonciation calomnieuse et la prudence des responsables politiques* » , estime le professeur Emmanuel Derieux.

Faut-il dorénavant avoir une plus grande exigence morale envers les politiques ? « *On n'attend pas des députés MRP qu'ils aillent à la messe tous les matins, mais qu'ils ramènent la paix en Indochine* » , disait François Mauriac, cité par le P. Henri Madelin, jésuite. « *On ne juge pas un homme politique à l'aune de sa vie privée, mais de sa capacité à servir le bien commun* » , explique l'ancien professeur à Sciences-Po. En outre, le degré de tolérance sur les questions de mœurs est plus élevé en France que dans d'autres pays comme les États-Unis notamment, où la révélation d'une relation extraconjugale peut défaire une carrière. ppp

« Il y a les principes fondamentaux et il y a les situations concrètes. Entre les deux, institutions et médias doivent apprécier les limites. »